

## Concerne : Covid-19 : situation au 7 mai 2020

### Communication aux coordinateurs.trices ATL

Mesdames les coordinatrices ATL,  
Messieurs les coordinateurs ATL,

Nous sommes conscients que le secteur de l'ATL est en attente de communications pour répondre au mieux aux questions liées au déconfinement progressif décidé par le Conseil National de Sécurité (CNS).

Nous faisons tout notre possible pour répondre rapidement à vos interrogations et vous comprendrez que la situation de crise ne nous permet pas d'être aussi rapides que nous le souhaiterions. Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension.

A ce jour, l'ONE a pu élaborer quatre nouvelles communications, relatives au subventionnement des opérateurs d'accueil extrascolaire de type 1, de type 2, des écoles de devoirs et des centres de vacances. Ces communications sont envoyées ce jeudi 7 mai par e-mail aux opérateurs concernés et sont annexées à ce mail.

Le Conseil d'administration réuni le mercredi 29 avril a en effet pu prendre des mesures pour minimiser l'impact financier de la crise du coronavirus sur les opérateurs actifs dans les différents secteurs de l'ATL. Cette décision a été prise en conformité avec l'arrêté des pouvoirs spéciaux n°1 du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et permet aux opérateurs de continuer à bénéficier, en tout ou partie, de leurs subventions malgré les difficultés auxquelles la plupart d'entre eux doit faire face depuis le début du confinement.

Nous vous invitons à relayer ces communications auprès des opérateurs concernés et à les accompagner dans la compréhension des démarches à accomplir. Il est également important d'informer la CCA de votre commune de cette actualité.

Dans un contexte où votre fonction manque parfois de visibilité, votre rôle de coordination de l'accueil temps libre est d'autant plus crucial. Coordonner l'offre d'accueil dans la commune, accompagner les opérateurs dans la mise en application des consignes et recommandations, faire le lien entre les opérateurs et les écoles, centraliser les besoins des acteurs de l'ATL, informer les familles, etc. sont autant de missions qui faciliteront les différentes étapes du déconfinement. C'est pourquoi il est important que les communes vous soutiennent dans ces moments afin que vous puissiez assurer pleinement votre fonction.

Pour les communes qui sont en cours de renouvellement de programme CLE, nous rappelons que l'ONE octroie, au cas par cas, des délais supplémentaires pour réaliser l'état des lieux et/ou le programme CLE. Nous vous encourageons à poursuivre, dans la mesure du possible, les actions pour mener à bien ce renouvellement, en collaboration avec la CCA.

Comme les réunions en présentiel sont difficilement envisageables à l'heure actuelle, nous préconisons la tenue des réunions de CCA par vidéoconférence. Il nous semble important de privilégier les échanges en direct entre les membres de la CCA, échanges plus susceptibles de nourrir un débat entre eux. Pour des étapes comme l'état des lieux et le programme CLE, il serait dommageable de faire l'économie de ces discussions. De même, la tenue d'une réunion de CCA pour faire le point sur l'impact de la crise sanitaire sur

l'ATL dans la commune et se préparer aux hypothèses de fonctionnement pour l'été nous paraît plus que pertinente.

Ces réunions par vidéoconférence seront comptabilisées dans le nombre de réunions de CCA que chaque commune doit organiser par année civile (deux au minimum).

Il est conseillé de se renseigner auprès de collègues au sein de la commune ou auprès d'autres coordinateurs.trices ATL pour s'inspirer des bonnes pratiques et des écueils rencontrés par d'autres.

Nous vous rappelons que l'ONE, sur son site internet [www.one.be](http://www.one.be), met en ligne une FAQ destinée aux parents et une autre pour les professionnels, régulièrement mise à jour pour répondre aux questions liées à la crise sanitaire. Les questions spécifiques à l'ATL y sont traitées. Une section dédiée à la coordination ATL sera ajoutée la semaine prochaine. Les communications jointes à ce mail seront également disponibles sur le site de l'ONE. A toute fin utile, nous vous joignons également la circulaire de l'enseignement n° 7550 du 25 avril 2020 relative aux consignes données aux écoles pour le déconfinement.

Vos agents de référence à l'ONE dont les coordinatrices et coordinateurs accueil restent à votre disposition, pour vous épauler dans cette période de transition qui suscite nombre d'interrogations mais aussi créativité et dynamisme au service des enfants et de leur famille.

La Direction ATL

Annexes : 5

- Communication aux opérateurs extrascolaire de type 1, relative au subventionnement
- Communication aux opérateurs extrascolaire de type 2, relative au subventionnement
- Communication relative aux subventions des écoles de devoirs
- Communication aux centres de vacances, relative au subventionnement
- Circulaire de l'enseignement, n°7550 du 25 avril 2020.